Envoyé en préfecture le 21/12/2020
Reçu en préfecture le 21/12/2020
Affiché le 29 DEC. 2020 N° 2020/1322
ID : 083-218300424-20201215-DCM2020_113-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents : **26**
Représentés : **7**

Qui ont pris part à la délibération : **33**

Date de la convocation : **07/12/2020**

Date d'affichage : **09/12/2020**

de la commune de COGOLIN
Séance du mardi 15 décembre 2020

L'an deux mille vingt et le quinze décembre à 10 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au **Centre Maurin des Maures**, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE maire,

PRESENTS :
Audrey RONDINI-GILLI – Gilbert UVERNET – Audrey TROIN – Patrick GARNIER - Christiane LARDAT – Geoffrey PECAUD – Francis LAPRADE – Liliane LOURADOUR – Erwan DE KERSAINTGILLY – Jacki KLINGER – René LE VIAVANT – Danielle CERTIER - Elisabeth CAILLAT – Jean-Paul MOREL - Franck THIRIEZ – Patricia PENCHENAT – Jean-Pascal GARNIER – Margaret LOVERA – Corinne VERNEUIL – Mireille ESCARRAT - Patrick HERMIER - Isabelle FARNET-RISSO – Kathia PIETTE – Philippe CHILARD - Bernadette BOUCQUEY -

POUVOIRS :
Sonia BRASSEUR à Marc Etienne LANSADE / Régine RINAUDO à Audrey TROIN / Michaël RIGAUD à Gilbert UVERNET / Isabelle BRUSSAT à Audrey RONDINI-GILLI / Florian VYERS à Corinne VERNEUIL / Christelle DUVERNET à Christiane LARDAT / Olivier COURCHET à Mireille ESCARRAT /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

Il est rappelé que par délibération n° 2020/050 en date du 20 juillet 2020, le conseil municipal a procédé à l'élection des représentants de la commune au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale.

Madame Régine RINAUDO a demandé à ne plus y siéger et il convient donc de la remplacer.

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment son article L123-6,

N° 2020/113
REMPLACEMENT DE MADAME REGINE RINAUDO AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Envoyé en préfecture le 21/12/2020
Reçu en préfecture le 21/12/2020
Affiché le 29 DEC. 2020 N° 2020/1322
ID : 083-218300424-20201215-DCM2020_113-DE

CM du 15/12/2020

N° 2020/113

REMPLACEMENT DE MADAME REGINE RINAUDO AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020/050 en date du 20 juillet 2020 portant élection des représentants de la commune au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale,

Les candidats sont appelés à déposer leurs listes :

Monsieur Erwan DE KERSAINTGILLY a fait acte de candidature.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Les résultats sont les suivants :

nombre de votants : 33
nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33
nombre de bulletins blancs et nuls : 7
nombre de suffrages exprimés : 26

Monsieur Erwan DE KERSAINTGILLY a obtenu 26 voix et est donc élu.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,

Marc Étienne LANSADE

MAIRIE DE COGOLIN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VAR